

Environnement, le maintien de ce projet nécessite que dans les six années à venir, des mesures soient prises afin de garantir que les coûts liés à ces mesures (compensation des impacts) soient maîtrisés, et que les bénéfices environnementaux soient réalisés. Toutefois, le CSEU ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'un suivi scientifique, mais il a prévu des indicateurs de suivi (évaluation de l'état de l'écosystème au début de la traversée, 100 jours après le début de la traversée, 1 an après, 3 à 5 ans après). En outre, le CSEU a prévu des mesures de suivi (évaluation de l'état de l'écosystème au début de la traversée, 100 jours après le début de la traversée, 1 an après, 3 à 5 ans après). En outre, le CSEU a prévu des mesures de suivi (évaluation de l'état de l'écosystème au début de la traversée, 100 jours après le début de la traversée, 1 an après, 3 à 5 ans après).